



filière

transports

consultants

témoignages

Confronté à la concurrence internationale, à une hausse sans précédent du prix du carburant, le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs traverse une passe difficile. Stéphane Taussig, délégué régional de la FNTR/FNTV, dresse un tableau de cette activité vitale pour l'économie.

## Le transport routier fragilisé face à la concurrence étrangère



**«La masse salariale et le carburant pèsent lourd sur l'activité du transport routier»**

Stéphane Taussig  
délégué régional de la FNTR

## innovation

### Une société clermontoise se positionne sur l'archivage sécurisé des données du chronotachygraphe



Les fichiers signés issus des lectures régulières des cartes à puce des conducteurs et des mémoires des chronotachygraphes doivent être archivés avec soin. En

effet, ces données, authentifiées par leurs signatures, doivent être conservées à la disposition des autorités de contrôle pendant un an. A la tête de Tg2S, François Séailles et son équipe composée de professionnels des terminaux de paiements et de consultants spécialisés dans les transports, ont développé un outil répondant à ce besoin d'archivage.

Le principe est simple et ne nécessite qu'une simple prise téléphonique. Le terminal de télétransmission sécurisée (T2-S) utilisé par la société, permet au transporteur de transférer les fichiers légaux collectés sur le chronotachygraphe et les cartes des conducteurs vers les serveurs de sauvegarde de Tg2S. Ces fichiers sont aussi accessibles en données lisibles. A toute demande authentifiée de l'entreprise, Tg2S lui envoie en retour (et à elle seulement), un CD (ou DVD) ROM qui contient les fichiers de données d'origine.

En savoir plus :  
Tg2S, 04 73 28 99 75  
[www.tg2s.com](http://www.tg2s.com)

«En Auvergne, la filière des transports routiers regroupe un millier d'entreprises et emploie 10 000 personnes. 80 % des entreprises ont moins de 10 salariés. A peine 2 % dépassent la centaine de salariés. L'activité régionale représente à peu près 2 % du trafic national.

Pour la première fois, le transport routier a connu en 2005 des résultats nets négatifs. Le taux de défaillance d'entreprises a progressé et l'emploi a fléchi en 2005 alors que ce secteur est traditionnellement créateur de plusieurs milliers d'emplois nets par an en France. Notre pavillon ne représente plus que 24 % du transport international réalisé entre la France et l'étranger contre 52 % en 1992. Depuis deux mois, la tendance semble s'inverser, la demande est très importante. Il faut que les clients acceptent que le transport soit payé à son juste prix !

Ces difficultés tiennent essentiellement à deux facteurs qui pèsent lourd sur les prix de revient, dans un marché très sensible à la fluctuation de la demande de la part des donneurs d'ordre. 70 à 80 % des coûts des transporteurs sont constitués par les charges salariales, plus élevées que dans les pays concurrents, et le carburant, qui a subi ces derniers mois une hausse très importante !

La FNTR/FNTV s'est fortement mobilisée pour une indexation obligatoire des contrats sur l'évolution du coût du carburant et pour imposer le respect des délais de paiement. Enfin, elle a obtenu que les transporteurs puissent récupérer la TVA sur les péages autoroutiers de 1996 à 2000.»

En savoir plus :  
FNTR/FNTV, Stéphane Taussig  
[fntr-fntv-auvergne@wanadoo.fr](mailto:fntr-fntv-auvergne@wanadoo.fr)

## Les chiffres

En France, le transport routier de marchandises représente 44 106 entreprises, 302 000 véhicules, 485 000 personnes employées, 56 milliards de chiffre d'affaires et 1,9 milliard d'euros d'investissement. Dans le transport de voyageurs, 1 800 entreprises emploient 55 000 collaborateurs et réalisent 2,3 milliards de chiffre d'affaires ; 40 000 autocars desservent 38 000 communes, transportent chaque jour 2,5 millions d'enfants et 1,15 milliard de voyageurs chaque année.



## Chiffres clés

L'ingénierie et le conseil  
sur le territoire de la CCI

**482**  
entreprises  
**2805**  
salariés

source : fichier de la CCI



**«Notre métier :  
contribuer à faire  
émerger de  
véritables gisements  
de productivité dans  
les entreprises !»**

Emile Julian

## Consultants : un réel besoin de lisibilité !

Informatique, ingénierie, ressources humaines, recherche et développement, marketing... l'activité de conseil se caractérise par sa diversité et souffre d'un manque de clarté. Zoom sur l'UFARCO (Union Française des Associations Régionales de Consultants), une organisation qui agit pour la reconnaissance d'une réelle professionnalisation du secteur.



**«Les activités  
de conseils  
représentent  
un poids économique  
important sur le  
secteur  
des services»**

José Alba, conseiller Services  
aux entreprises à la CCI

Définie par l'Agence pour la création d'entreprise comme «une prestation à fort contenu intellectuel, limitée dans le temps et effectuée par une personne extérieure à l'entreprise», l'activité de conseil intervient dans de très nombreux domaines.

En France, selon la Chambre de l'ingénierie et du conseil de France (CICF), ce secteur représente plus de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploie 650 000 salariés à travers 70 000 structures (60 % de personnes morales et 40 % de cabinets libéraux). Il est constitué de très nombreuses petites entreprises qui cohabitent avec de grandes structures internationales.

Liée à la proximité des sièges sociaux et des centres de décisions des grandes entreprises, la concentration géographique est une des caractéristiques de ce secteur : près de la moitié des établissements nationaux est située en région parisienne. Cela dit, les petites entreprises sont de plus en plus nombreuses à faire appel à ces professionnels qui disposent de compétences

et de savoir-faire qu'elles ne souhaitent pas développer en interne. Cette tendance est par ailleurs renforcée par leur volonté de s'adapter aux exigences des grands donneurs d'ordre en matière de qualité et d'environnement notamment. «Les aides publiques, dont bénéficiaient jusqu'à présent les TPE lorsqu'elle faisaient appel à un conseil, étaient une réelle incitation à solliciter un œil extérieur. Leur diminution risque de ralentir cette tendance. Par ailleurs, cette profession, du fait de sa diversité et de sa dispersion numérique, doit s'organiser pour gagner en lisibilité», souligne José Alba, conseiller à la CCI.

**Emile Julian**  
PDG de AGI SA

**«Permettre au chef  
d'entreprise de se  
concentrer sur son  
cœur de métier»**

«AGI SA intervient depuis 1990 dans le conseil en organisation, management et qualité. Les PME industrielles de 20 à 200 salariés constituent le cœur de notre clientèle, en région mais aussi au-delà. Nous définissons la prestation de conseil comme l'opportunité pour le chef d'entreprise de mieux encore se concentrer sur son propre métier en lui apportant un regard neuf et une expertise dans des domaines de compétences qui ne sont pas forcément les siens. Cela dit, le vieil adage selon lequel les conseillers ne sont pas les payeurs à la vie dure ! Une des principales difficultés de notre profession est précisément de vaincre cette méfiance. S'il se tourne naturellement vers un expert comptable ou un conseil juridique (la norme, le droit, le "légal"), le dirigeant reste réticent sur l'appui d'un spécialiste de l'organisation ou du management alors qu'il dispose dans ces domaines de véritables "gisements de productivité et de profits" non exploités ! Si cette réticence n'est pas toujours liée à une question de coût, la réduction des aides publiques dédiées à ces démarches peut constituer un frein supplémentaire !»



**point  
devue**

**«Il est indispensable  
que les professionnels  
soient représentés»**

**Jacques Lemonnier**

président de l'Union Française des Associations Régionales  
de Consultants (UFARCO)

«Créée en 1994, l'UFARCO regroupe aujourd'hui onze associations représentant 450 cabinets de "taille humaine" et quelque 2000 consultants. Notre fédération poursuit deux objectifs prioritaires : concourir à la reconnaissance, à l'organisation et au développement de la profession de conseil en entreprise, et en assurer la promotion ; élaborer et promouvoir une politique de professionnalisation destinée à conserver et à améliorer la qualité des prestations des conseils en entreprise. Nous devons faire reconnaître les compétences essentielles de nos métiers pour leur donner de la lisibilité. Nous intervenons sur le marché concurrentiel, de plus en plus orienté vers la recherche des coûts les plus faibles. Cette évolution ne me paraît pas favorable. Elle risque à terme de peser négativement sur la recherche/développement dans nos activités. Cette conjonction rend plus que jamais indispensable l'organisation des professionnels de notre secteur ! »

En savoir plus : UFARCO, 05 56 49 29 85  
contact@ufarco.com - www.ufarco.com



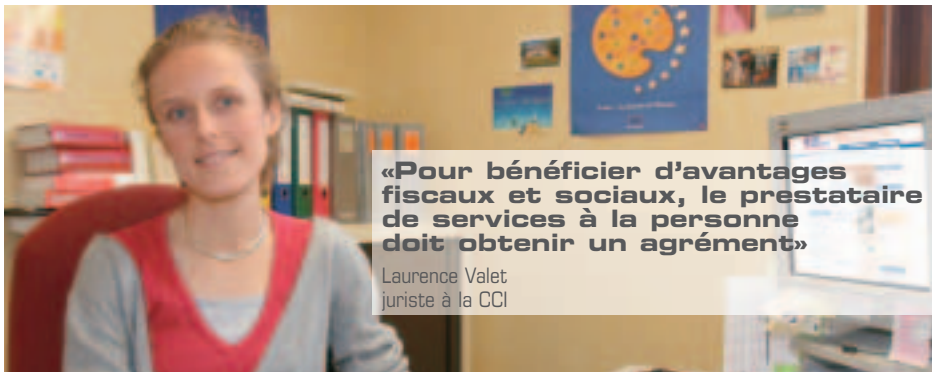
services à la personne

plan borloo

témoignage

Avec plus de 1 300 000 personnes employées et un objectif de 500 000 postes créés d'ici trois ans, le secteur des services à la personne est en pleine explosion. La loi n° 2005-84 du 26 juillet 2005 «relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale», dit "Plan Borloo" a mis ce secteur en ordre de marche.

## Services à la personne : s'organiser pour mieux répondre à la demande



**«Pour bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux, le prestataire de services à la personne doit obtenir un agrément»**

Laurence Valet  
juriste à la CCI

Le secteur des services à la personne concerne des prestations favorisant le maintien à leur domicile des personnes âgées, handicapées ou dépendantes et, plus largement, les services aux personnes physiques à leur domicile.

Exemples : entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, "homme toute main", garde d'enfants à domicile, soutien scolaire et cours à domicile... (cf. article D129-35 du code du travail).

### L'agrément est-il obligatoire pour les prestataires de services à la personne ?

Il existe deux catégories d'agrément, délivrés par le Préfet :

■ **L'agrément simple**, facultatif pour certaines activités, reste néanmoins nécessaire à l'obtention

d'avantages fiscaux. Les activités relevant de l'agrément simple sont mentionnées à l'article 1.9.1 de la circulaire du 29 décembre 2005 précitée.

■ **L'agrément Qualité**, délivré par le Préfet après avis du Conseil Général, est obligatoire pour certaines activités qui s'adressent à un public dit "fragile" (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées, handicapées ou dépendantes). Son obtention dépend aussi de conditions tenant à l'accueil, à l'offre de services, aux modalités, au suivi et à l'évaluation des interventions ainsi qu'à la qualification du personnel.

### Quels sont les avantages liés à l'agrément ?

■ **Des avantages fiscaux** : le prestataire agréé bénéficie du taux de TVA réduit à 5,5 % pour les activités limitativement énumérées à l'article D.129-35 du code du travail.

Le particulier bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 50 % sur l'ensemble des dépenses supportées (salaires nets versés ; totalité des cotisations sociales ; frais de gestion éventuels).

■ **Des avantages sociaux** : l'agrément donne droit pour le prestataire à une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (maladie-maternité, vieillesse), d'accidents du travail et d'allocations familiales, dans la limite d'un plafond (décret du 9 janvier 2006).

Le salarié bénéficie d'un allègement des cotisations et contributions sociales (CSG, CRDS) dues au titre des rémunérations des salariés du particulier employeur.

■ **Le chèque emploi service universel (CESU)** : ce titre de paiement vaut également pour déclarer et rémunérer un salarié employé à domicile.

En savoir plus :  
Agence nationale des services à la personne :  
[www.servicessalapersonne.gouv.fr](http://www.servicessalapersonne.gouv.fr)

contact CCI

Laurence Valet, 04 73 43 43 78 - [juridique@clermont-fd.cci.fr](mailto:juridique@clermont-fd.cci.fr)  
Corinne Roy, 04 73 43 43 13 - [creation@clermont-fd.cci.fr](mailto:creation@clermont-fd.cci.fr)  
Cécile Bulon, 04 73 43 43 34 - [commerce@clermont-fd.cci.fr](mailto:commerce@clermont-fd.cci.fr)

point devue

**«Professionnaliser et valoriser les services à la personne»**

### Dominique Léry

PD-G d'ADHAP Services

«Le secteur des services à la personne n'est pas organisé. Nous avons créé la Fédération des entreprises de services à la personne pour contribuer à le structurer, le professionnaliser. C'est l'objectif majeur de ce groupement qui rassemble tous les acteurs du service à la personne. Nous devons agir pour valoriser son image, aider à l'émergence de nouveaux métiers comme celui, tout récent, d'assistance informatique aux particuliers. Le plan Borloo a incontestablement boosté l'essor des services à la personne. Depuis le début de l'année 2006, plus de 600 entreprises se sont créées en France, principalement dans le domaine du service à la personne active. A Clermont, cinq nouvelles entreprises ont été enregistrées au cours du mois de mai ! Le CESU, qui est un formidable levier de développement du secteur, reste malgré tout encore trop peu distribué par les entreprises à leurs salariés.»